

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16/11/2023

L'an 2023, le 16 novembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de Wisembach s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame VOINSON Rachel, Maire, en session ordinaire après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme VOINSON Rachel, Mme DA COSTA Claudine, M. VOIGNIER Jean-François, M. GAGUECHE Fouade, M. BREISTROFFER Flavien, M. GOUBY Daniel, M. MULLON Yohan

Excusé(s) : Mme FURGAUT Sylvie, M. MULLON Yohan

Absent(s) : M. GOUBY Daniel celui-ci arrive à 18h27

Procurator(s) : Mme FURGAUT Sylvie donne procuration à Madame VOINSON Rachel

Secrétaire de séance : Mme DA COSTA Claudine

Nombre de membres du Conseil Municipal

- En exercice : 8
- Présents : 5 puis 6 à 18h27
- Votants : 6 puis 7 à 18h27

Date de la convocation : 10/11/2023

Date d'affichage : 10/11/2023

Ordre du jour de séance :

- Convention gestion pour l'eau
- Adhésion syndicats au SMIC
- Zone énergie renouvelable
- Attribution des demandes de subventions
- Création d'une commission Sécurité
-

Questions diverses :

- Création d'une commission de sécurité routière
- Demande de l'association 'les Carfeuillats'

4508 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

Madame la Maire indique au conseil municipal que le budget commune nécessite une modification budgétaire, les crédits n'étant pas suffisamment disponibles pour honorer les salaires de décembre 2023, elle demande aux membres du Conseil Municipal s'ils sont d'accord pour rajouter cette délibération au vote, un vote à main levée est décidé, l'ensemble du Conseil donne son accord.

Les ouvertures de crédits seront équilibrées par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement et d'investissement.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00€	2 545,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assi	0,00€	2 545,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00€	2 545,00	0,00€	0,00€
Total Général		2 545,00 €		0,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Donne son accord et autorise Madame la Maire à prendre une décision modificative au budget commune de 2 545,00 € pour alimenter les comptes et chapitres nécessaires.

Autorise Madame la Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

À l'unanimité (pour : 6, contre : 0, abstention : 0)

4506 – AUTORISATION D'ADHESION SYNDICATS AU SMIC

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SMIC (Syndicat Mixte d'Informatisation Communale dans le département des Vosges) a demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'adhésion au SMIC de 2 syndicats :

- Le Syndicat intercommunal scolaire « les Affluents de la Mortagne » (siège : Rambervillers) et
- Le Syndicat intercommunal d'acquisition et de gestion de matériel d'entretien des deux vallées (siège : Savigny)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

D'autoriser l'adhésion de ces deux syndicats au SMIC

À l'unanimité (pour :6, contre : 0, abstention : 0)

4505 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, comme il y a deux ans, il est nécessaire de renouveler la convention de la gestion de l'eau potable avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges. Monsieur VOIGNIER indique que si cette convention est signée, la commune s'engage pour encore deux années supplémentaires. Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le temps passé par les agents pour la gestion de l'eau potable est refacturé à la CASDDV. Monsieur VOIGNIER demande si la commune pourra gérer les réparations devant être engagées en cas de soucis, Madame le Maire indique que la CASDDV doit donner son aval pour tous frais engagés en cas de réparation. Monsieur GOUBY demande qui s'occupe des réparations à l'heure actuelle, Monsieur VOIGNIER lui indique que se sont les entreprises HYDR'EAU SERVICES et AUZENE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

De renouveler la convention de gestion de la compétence eau potable avec la CASDDV.

Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

À l'unanimité (pour : 6, contre : 0, abstention : 0)

Arrivée de Monsieur GOUBY Daniel

4507 – ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUEVELABLES

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la loi du 10 mars 2023 relative à la production d'énergie renouvelable, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié demande aux communes des Vosges de définir des zones pour l'installation pour les énergies renouvelables. Madame VOISON propose du photovoltaïque sur le toit de l'Église, Monsieur VOIGNIER demande si l'énergie pourra être transmise aux logements Albinola. Monsieur BREISTROFFER indique que suivant la pente et la lumière de l'Église il serait préférable de prévoir du solaire thermique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

D'indiquer le toit de l'Église si l'installation de panneaux photovoltaïques se fait.

À l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstention : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de subventions ont été faites pour la Bibliothèque pour l'achat de livres et l'école Simone Veil pour des voyages scolaires, elle demande s'il serait possible de prévoir les montants alloués.

Monsieur GOUBY indique que d'autres subventions seront à venir et qu'il serait préférable de voter pour 2024 lors d'un prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Création d'une commission de sécurité routière

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une commission pour la Sécurité routière, les infractions aux codes de la route et les comportements irrespectueux et irresponsables de certains usagers routiers étant de plus en plus nombreux. Le conseil indique qu'effectivement cette commission serait nécessaire à la commune.

Madame le Maire demande à ce qu'un groupe de surveillance soit prévu. Monsieur GAGUECHE indique qu'il s'occupe déjà de la sécurité et qu'il peut s'en charger avec l'aide d'autres personnes, Monsieur BREISTROFFER et Madame VOISON indiquent vouloir en faire partie. Le nécessaire devra être fait pour connaître les démarches à suivre pour la création de cette commission.

Madame DA COSTA en profite pour indiquer des problèmes de stationnements pour les clients du restaurant par exemple.

Demande association « Les Carfeuillats » :

Monsieur DA COSTA Georges, Président de l'association, demande s'il serait possible qu'un sapin soit posé et décoré pour le 3 décembre pour la Saint-Nicolas ainsi qu'une douzaine de petits sapins.

Il demande s'il serait possible de mettre la maison du Père Noël sur la place

Il rappelle que le village de Noël sera les 16/17 décembre et qu'il serait bien d'installer les petits chalets pour le 9 décembre.

Il indique au Conseil Municipal qu'une cagnotte Leetchi a été ouverte suite au chapiteau abimé lors de la soirée d'Halloween.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été épuisées, la séance est levée à 19h45

Le Maire



Le Secrétaire

